REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260227-2026_DCM08-DE

Séance du Conseil Municipal du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de Christian LEMEE, Maire. Date de convocation : 20 février 2026.

PRESENTS : Messieurs BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, Mesdames CHAUDET (CHEVREUX) Alexandra, PETIT (QUÉAU) Karen, TRESSEL Angélique.

POUVOIR :
Mathieu PLAUD donne pouvoir à Corentin BOUGRO
Françoise JOGUET donne pouvoir à Christian LEMÉE

SECRETAIRE : Pascal BENOIT

Conseillers en exercice : 12

DCM08/2026 **Demande de subvention de l'Association OGEC**

L'OGEC de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac a fait une demande de subvention exceptionnelle, fin 2025, auprès de la mairie afin de contribuer au financement d'achat de mobilier, de matériel pédagogique et du renouvellement des radiateurs.

Le montant de la subvention demandée est de 2 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention de 1 200€ à l'OGEC de l'école Saint-Pierre Saint-Paul.

Fait et délibéré à Théhillac,
Le 27 février 2026
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance
Pascal BENOIT

Le Maire,
Christian LEMEE

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le : 09 MAR. 2026
Transmis à la Préfecture de Vannes le : 09 MAR. 2026